PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE THUIN COMMUNE DE SIVRY-RANCE

A V I S : INTRODUCTION D'UN RECOURS

(art. D29-22 du Code de l'Environnement)

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Objet du recours : Arrêté du Collège Communal de Sivry-Rance du 23 septembre 2020 **ACCORDANT** à Monsieur Alex Demeuldre, Rue Moulard 45B à 6470 SIVRY le permis unique visant à construire et exploiter un poulailler pour l'élevage de 10 300 poules pondeuses en production biologique (4 unités de chacune 2575 animaux hébergés en volière avec jardin d'hiver et parcours extérieur), forer un puits destiné à une prise d'eau (800m^3/an) et créer un bassin d'infiltration des eaux pluviales (1454m^3)

Situation : Rue du Moulard à 6470 SIVRY

1° Recours exercé par : **Madame Nadia PETIT et Monsieur Didier VANDERSMISSEN**

2° Endroit où le recours peut être consulté : Secrétariat communal, Grand'Place n° 2 6470 SIVRY - tél. 060/41.41.22. - fax. 060/45.60.30, ou par mail edelie.moriame@sivry-rance.be

3° Heures auxquelles le recours peut être consulté : **chaque jour ouvrable du 24/12/2020 au 12/01/2021** pendant les heures de service et les lundis de 18h00 à 20h00 sur rendez-vous.

4° Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

SIVRY-RANCE, le 23 décembre 2020

Par le Collège Communal,

La Directrice Générale f.f., Le Bourgmestre,

VINCENT J. GATELIER J-F.